

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 7 mars 2026 à 9h30

Présents : BARNIER Sébastien, BOUQUET Philippe, CELLIER Yvan, COUFORT Marie Claude, LEYDIER Ludovic, MATHIEU Éric, MERCIER Denise, PASCAL Patrice, PELISSE François, RAMBAUD Sébastien

Excusés : CHARDON Fabrice (pouvoir à Leydier L.), CUBIZOLLE Marie-Pierre (pouvoir à Coufort MC), MERLE Benoît (pouvoir à Rambaud S.),

Absents : AJASSE Jean Luc, BOUQUET Dominique,

Secrétaire de séance : BARNIER Sébastien

CFU 2025

2026_03_07_01

Pour	12	Contre	0
Abstention	0	Ne participe pas	1

La présentation du CFU 2025 du budget PHOTOVOLTAÏQUE se résume ainsi :

Budget PHOTOVOLTAÏQUE				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat antérieur	0.00	1 231.54		33 514.62
Résultat exercice	1 908.87	1 000.54	26 437.40	619.00
Résultat cumulé	323.21		7 696.22	
Restes à réaliser				

La présentation du CFU 2025 du budget EAU-ASSAINISSEMENT se résume ainsi :

Budget Eau Assainissement				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat antérieur		92 454.79	9 746.15	66 146.15
Résultat exercice	92 798.53	102 916.30	126 752.80	65 346.00
Résultat cumulé	102 572.56		-5 006.80	
Restes à réaliser			22 575.32	25 900.00

La présentation du CFU 2025 du budget COMMUNE se résume ainsi :

Budget Commune				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat antérieur		214 830.88		142 981.02
Résultat exercice	256 619.35	320 236.29	735 283.83	465 395.62
Résultat cumulé	278 447.82		-126 907.19	
Reste à réaliser			178 266.59	26 900.00

Il est proposé que les 3 CFU (Commune, eau-assainissement et photovoltaïque) soient votés simultanément, ce que l'ensemble du Conseil accepte.

Monsieur Ludovic LEYDIER, Maire, se retire au moment de la délibération

Le Conseil Municipal

1. Constate pour le budget principal et pour les budgets annexes, les résultats reportés et les résultats de l'exercice
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
3. Approuve les CFU 2025 pour le budget principal et les budgets annexes tels que présentés ci-dessus

Dépenses d'investissement avant BP Commune

2026_03_07_02

Pour	13	Contre	0
Abstention	0	Ne participe pas	0

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 - COMMUNE

Chapitre	Crédits votés au BP 2025	RAR inscrits au BP 2024	Décisions modificatives votées en 2025	Montant total à prendre en compte
20	13500	24500	-20000	-6 500
21	310230	13000	-90000	220 230
23	5000	200000	-40800	-35 800
TOTAL				177 930

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées :

177 930 * 25 % = 44 482.50 €

Le Conseil municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 44482.50 € répartis comme suit :

Chapitre / article	Libellé	Montant
204 / 20411	Subvention organismes publics	19 482.50
21 / 2151	Réseaux de voirie	15 000.00
21 / 2157	Matériel et outillage technique	10 000.00
TOTAL		44 482.50

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Dépenses d'investissement avant BP Eau Assainissement

2026_03_07_03

Pour	13	Contre	0
Abstention	0	Ne participe pas	0

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 – EAU ASSAINISSEMENT

Chapitre	Crédits votés au BP 2025	RAR inscrits au BP 2024	Décisions modificatives votées en 2025	Montant total à prendre en compte
21	62700	22000		62 700.00
23	73764.79		+2900	76 664.79
TOTAL				139 364.79

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées :**139 364.79 * 25 % = 34 841.20 €**

Le Conseil municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 34 841.20 € répartis comme suit :

Chapitre / article	Libellé	Montant
21 / 2158	Immobilisations corporelles autres	34 841.20
	TOTAL	34 841.20

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Ligne de trésorerie

2026_03_07_04

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et notamment les charges liées au fonctionnement, la Commune peut ouvrir une ligne de trésorerie. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

*Décide de contracter auprès du Crédit Mutuel Sud-Est une ouverture de ligne de trésorerie d'un montant maximum de 50 000.00 € dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 12 mois
- Taux : Euribor 3 mois + marge de 0.9 point
- Périodicité de paiement des intérêts : trimestre échu
- Commission d'engagement : 0.10 % du montant

*Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents à ce dossier ;

*Autorise Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération à la demande de versement des fonds et à leur remboursement lorsque possible ;

*Inscrit pour l'année 2026 en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des frais et intérêts de cette ligne de trésorerie.

Pour	13	Contre	0
Abstention	0	Ne participe pas	0

ONF aménagement forêts sectionales de Croisances et la Fageolette

2026_03_07_05

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le projet de prorogation et modificatif d'aménagement des forêts sectionales de Croisances et de la Fageolette pour la période 2026-2032, établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du code forestier. La prorogation est proposée afin de regrouper la révision de l'ensemble des aménagements de la commune.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- L'application récente du régime forestier à des parcelles sectionales nécessitant un aménagement, 6.93 ha correspondant à la forêt sectionale de La Fageolette et 1.18 ha pour la forêt de Croisances (Arrêté Préfectoral du 13 janvier 2021).
- Un état des lieux des peuplements et de la desserte relatif aux nouvelles parcelles,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables (travaux et coupes) sur la période 2026-2032.

Suite à l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement proposé.

Pour	13	Contre	0
Abstention	0	Ne participe pas	0

Pour	13	Contre	0
Abstention	0	Ne participe pas	0

Travaux complémentaires voirie 2025 - Validation

2026_03_07_06

Le Maire informe le conseil municipal que des travaux de voirie ont été réalisés sur les villages de Ventajols, Védrines et Verreyrolles à l'automne 2025.

Il s'est avéré indispensable de compléter ces travaux, notamment pour la réfection et l'élargissement d'un virage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

*Approuve les travaux réalisés pour la voirie

*Accepte la facture de l'entreprise CUBIZOLLES TP ET CARRIERES pour un montant de 11 467.00€ HT

*Décide d'imputer cette dépense en section investissement compte tenu de son caractère durable

Pour	13	Contre	0
Abstention	0	Ne participe pas	0

Validation choix entreprise desserte forestière

2026_03_07_07

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au marché public en procédure adaptée mis en ligne le 29 janvier 2026 avec une date limite au 23 février 2026, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 26 février 2026 pour l'examen des offres reçues. Trois entreprises ont répondu : TP MARGERIDE, MARQUET TP et SAS CUBIZOLLES TP ET CARRIERES.

La CAO a étudié les propositions et a retenu l'entreprise TP MARGERIDE pour un montant de 105 915.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

* Valide la décision de la commission,

* Accepte l'offre présentée par TP MARGERIDE pour la somme de 105 915.00 € HT,

* Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce projet.

Validation définitive reprise des concessions abandonnées cimetière de Thoras

2026_03_07_08

Cette procédure a été engagée dans notre cimetière le 10 Septembre 2024 et vise 19 concessions.

Un an après le premier constat d'abandon réalisé le 10 Septembre 2024 suivi des périodes d'affichage réglementaires, il a été effectué le 10 Janvier 2026 un second procès-verbal confirmant l'aspect d'abandon.

Il s'avère que trois concessions ont fait l'objet d'une remise en état. Un acte d'entretien a donc été rédigé pour chacune d'elles, impliquant ainsi leur sortie de la procédure.

Toutes les conditions requises en pareil cas, prévues par les lois et règlements, ont été scrupuleusement respectées.

Pour	13	Contre	0
Abstention	0	Ne participe pas	0

Concession n°	Nature	Délivrée le	Concessionnaire d'origine	Domicilié en son vivant
3	Familiale	20/07/1941	LYON Jean-Baptiste	Giraudès 43340 SAINT-CHRISTOPHE D'ALLIER
6	Familiale	20/06/1941	RANC Pierre	43170 THORAS
17	Familiale	20/06/1/941	GARREL Marie	43170 THORAS
22	Familiale	20/12/1945	DUMONT Thérèse	43170 THORAS
43	Familiale	20/12/1945	PIC André	Vâches – 43170 THORAS
45	Familiale	05/12/1943	LAURENT SOULIS Baptiste	43170 THORAS
46	Familiale	05/12/1943	Vve LAURENT Célestin	Taillères – 43170 THORAS
51	Familiale	24/05/1942	MERCIER Paul	Collanges – 43170 THORAS

71	Familiale	20/07/1941	BARLET Raymonde	43170 THORAS
73	Familiale	27/08/1941	MERCIER Antoine	MONTPELLIER (34)
76	Familiale	04/08/1941	CHARDONNAL Léonie	43170 THORAS
81	Familiale	05/10/1941	BRUNEL Abel	43170 THORAS
93	Familiale	28/06/1943	MARTIN Alphonse	43170 THORAS
95	Familiale	02/01/1944	CLAUX Baptiste	Le Cheylot – 43170 THORAS
96	Familiale	29/03/1946	Vve GARREL Thérèse	43170 THORAS
105	Familiale	29/01/1951	CELLIER Pierre	43170 THORAS

Considérant que les concessions dont il s'agit, ont plus de trente ans d'existence, que la dernière inhumation remonte à plus de dix ans, que l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à un an d'intervalle, par procès-verbaux en date du 10 Septembre 2024 et du 10 Janvier 2026.

Considérant que cette situation constitue une violation des engagements de bon état d'entretien souscrits par l'attributaire de ladite concession en son nom et au nom de ses successeurs.

Considérant que cet état nuit au bon ordre et à la décence du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Autorise** Monsieur le Maire, au nom de la commune, à reprendre et à remettre en service, pour de nouvelles inhumations les concessions ci-dessus indiquées en état d'abandon.

- **Invite** Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal de reprise de ces concessions dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.

Intervention de Marie Claude COUFORT

Appartements : Croisances , arrivée d'une locataire en avril.

Organisation d'un moment de convivialité après la cérémonie du 19 mars

Chauffage électrique de l'appartement cure élevé

Intervention de Philippe BOUQUET

Travaux Chazelles en cours.

ONF : présentation du programme de travaux.

Intervention de Sébastien RAMBAUD

Travaux Didier : réfection chariot et tables de la salle des fêtes, entretien à l'école publique

Chazelles : réunions de chantier et suivi

Babonnès : élagage pour installation des feux

Thoras : nettoyage de la zone des anciennes poubelles, réparation chemins

Savignac/ Collanges : entretien des fossés

Station : entretien complet à prévoir au printemps

Intervention de Patrice PASCAL

Travaux Chazelles : suivi des travaux et informations auprès des habitants du village

Demande de passage dans une parcelle de forêt communale à La Mouteyre , droit de passage autorisé par le Conseil avec mise en place d'une clôture amovible